

N° 156

Trimestriel – Quarantième année
Premier trimestre 2020
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration	2
<u>Journée de rencontre annuelle des membres</u> du jeudi 19 mars 2020	3
▪ Conférence	
▪ Ordre du jour de l'A.G.	
▪ Accès à l'établissement	
Cotisation 2020 – Rappel	4
<u>Excursions – Voyages – Visites culturelles :</u>	
▪ Excursion printanière à Gand du 28 avril	Roland Gaignage 5
○ Bulletin d'inscription	18
▪ Visite culturelle à Schaerbeek (musée du train) du 16 juillet . Conseil d'administration	14
▪ Voyage en Eure (Normandie) du 29 septembre au 2 octobre Edmond DEBOUNY	7
○ Bulletin d'inscription	9
Dépannage sur autoroute : plateforme Siabis ⁺ et n° 101	Achille DEBRUS 6
Interventions du service social en matière de frais médicaux	Guy SEVERS 10
Recrutement de nouveaux membres : appel à collaboration	Conseil d'administration 12
Validité de l'ordonnance médicale	Achille DEBRUS 12
Le resto de l'Aprafs : le gâteau de Verviers	Jean- Claude MATTHYS 13
Cultivons notre jardin : travaux de saison	Jean- Claude MATTHYS 15
Location d'appartements au littoral	Alain VAN STYVENDAEL 12
Petites annonces	Guy SEVERS 8
In Memoriam	Michel TABURIAUX 19
Composition du Bureau de l'APRAFS	20
Affiliations et réaffiliations	20
Annonces publicitaires :	
▪ Touring : assurance annulation pour voyages	2
▪ Les Beaux Spectacles français	13
▪ Ateliers « Échec à l'échec » des Jeunesses Scientifiques de Belgique	18

Voyages – Assurance annulation ... et plus

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie spécialisée (Europe Assistance, Touring, ...).

Notre partenaire occasionnel « Teralis » (071 86 66 60) propose ce service.

4 formules différentes avec Touring : Annulation, Travel protect, All in et All in premium



DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa séance du 6 février 2020, M. Jean-Pierre CHARLIER, a signalé que, après avoir œuvré durant 15 ans au sein du CA, il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat.

Lors de la même séance, en application de l'art. 12 des statuts, le CA a coopté M. Alain VAN STYVENDAEL dans le mandat de M. Daniel VANDEPUTTE.

Conférence et Assemblée générale
Jeudi 19 mars 2020 à 10h30 – Charleroi

Nous vous invitons à assister à la rencontre annuelle des membres qui aura lieu cette année dans les locaux de l'Athénée Royal VAUBAN, rue Émile TUMELAIRE, 12 à Charleroi.

Conférence – débat : à 10h30 précises

Notre invité du jour : Monsieur **Philippe MARBAIX**, climatologue, chargé de recherches à l'U.C.L., membre de l'équipe du professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE et de la plateforme wallonne pour le GIEC (« Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat », en anglais IPCC, « Intergovernmental Panel on Climate Change »).

Sujet de la conférence : « **Les changements climatiques, un problème majeur et urgent, qui appelle des mesures énergiques** »

Notre planète est en danger : des phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient et dévastent notre environnement. De nombreuses espèces animales et végétales sont menacées par une combinaison de facteurs, dont les changements climatiques.

Hormis les résistances de certains sceptiques, aucun décideur politique de premier plan ne peut désormais faire l'impasse sur l'urgence des mesures à prendre. Mais si la balle est d'abord dans le camp des gouvernements, nous ne pouvons pas non plus rester inactifs alors que notre maison est en train de brûler !

Quelles initiatives pourraient s'avérer utiles, à notre échelle, pour aller dans la bonne direction ? M. Philippe MARBAIX nous livrera son analyse et ses réflexions à propos de l'urgence climatique, une priorité dont l'enjeu est devenu planétaire.

L'Assemblée générale statutaire annuelle se tiendra ensuite.

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de P.V. de l'A.G. du 21 mars 2019 tel que publié dans le Bulletin n° 153 du deuxième trimestre 2019 et disponible sur www.aprafs.be.
2. Rapport sur le fonctionnement et les activités développées par l'Association au cours de l'exercice écoulé [M. GAINAGE].
3. Situation financière de l'Association :
 - 3.1. Présentation des comptes pour 2019 [Mme HÉRALY].
 - 3.2. Approbation des comptes.
 - 3.3. Présentation du projet de budget pour 2020 [M. MATTHYS].
 - 3.4. Approbation du budget.
 - 3.5. Décharge au Conseil d'administration.
4. Élection d'administrateurs pour l'exercice 2020 – 2024 : renouvellement d'une partie des mandats et nouvelles candidatures [M. GAINAGE].
5. Activités proposées en 2020 [MM. DEBOUNY et GAINAGE].
6. Divers.

Faut-il rappeler que l'A.G. est aussi l'occasion, pour ses membres, d'exprimer leur avis sur le travail accompli par l'Association et de formuler des propositions pour en améliorer le fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle nous comptons fermement sur votre présence.

Déjeuner :

À l'issue de l'A.G., un déjeuner préparé par le personnel de l'établissement sera servi vers 13h45 aux personnes inscrites dans le délai précisé ci-après.

Inscription obligatoire pour le lundi 16 mars au plus tard, auprès du trésorier, M. MATTHYS, par courriel (jeanclaude.matthys@skynet.be) ou par courrier (Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse).

Écot : le repas est offert par l'Association à ses membres (en ordre de cotisation); les accompagnants non-membres y sont les bienvenus moyennant paiement de **20 €** d'écot sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles.

Désistements : veuillez prévenir M. MATTHYS au plus vite (0476/69 87 95).

Le Conseil d'administration

Annexe – Informations relatives à l'accès à l'A.R. Vauban

➤ Accès en train

La gare « Charleroi-Sud » est située à environ 20 min à pied de l'Athénée.

Deux bus des TEC (le n° 3 en direction de Montignies-sur-Sambre et le n° 25 en direction de Gilly) permettent de rejoindre l'Athénée depuis la gare. Leur 3^e arrêt (« Casernes ») se trouve avenue du Général Michel à quelque 300 m de l'école. Ces deux bus circulent toutes les 30 min : le n° 3 à 9h25, 9h55, 10h25, etc. et le n° 23 trois minutes plus tard (9h28, 9h58, etc.)

➤ Accès en voiture : l'établissement ne dispose pas d'un parking, les emplacements situés dans le quartier sont limités dans le temps (et payants).

Les deux parkings les plus proches sont situés ...

- Rue de Montigny n°16 (Parking Q-Park Charleroi Inno – Centre Ville). Sortir de l'autre côté du pâté de maisons, rue du Palais, vers le boulevard Audent (via la rue Adolphe Biarent). Prendre, en face, le boulevard Alfred de Fontaine (ou la rue d'Orléans, puis la rue de la Science). Distance : ± 400 m.
- Boulevard Pierre Mayence, à hauteur du n° 80, en face de la haute tour ronde de l'hôtel de police. Sortir par l'avenue du Général Michel, à ± 700 m de l'Athénée.

SI CE N'ÉTAIT PAS ENCORE FAIT ... PAIEMENT DE LA COTISATION POUR 2020

Notre Association ne peut vivre sans les cotisations de ses membres, merci de payer la vôtre !

- **10 € minimum** pour les membres effectifs (retraités des services et établissements des Communautés française et germanophone) et adhérents (autres retraités).
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur.

La somme est à verser sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Nous vous rappelons que les membres de l'A.P.R.A.F.S. bénéficient d'une carte « **Lunch Garden** », qui leur offre, ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent, une réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne.

En renouvelant votre affiliation vous éviterez aussi l'interruption de l'envoi de votre « Bulletin des Retraités », qui est adressé trimestriellement et gratuitement aux seuls membres en ordre de cotisation.

Le Conseil d'administration

Une escapade à Gand le mardi 28 avril 2020
organisée avec le concours de l'A.S.B.L. TERALIS
(anciennement « International Hainaut Tourisme »)



Suite à l'annonce parue dans le Bulletin n°155 de décembre dernier, une trentaine de préinscriptions ont été enregistrées. L'autocar offrant 49 places, il en reste donc de disponibles !

PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS

- 08h00 Charleroi – Gare du Sud (sortie arrière rue de la Villette).
- 08h30 Nivelles – Parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Octa+).
- 10h00 Arrivée à Gand (stationnement de l'autocar Dampoort)
- 10h30 Rendez-vous à l'embarcadère.

Voyage en car « Grand tourisme » (49 places).



Gand – Château des Comtes

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 11h00 Promenade guidée en bateau à travers le centre historique de Gand (environ 50 min). En cas de pluie, les bateaux seront couverts.
- 12h30 Déjeuner au restaurant « Pakhuis » situé au Centre-Ville.
- 14h30 Visite du Château des Comtes (avec audioguide compris dans le prix de l'excursion).
- 17h00 Embarquement pour le retour vers Nivelles et Charleroi (arrivée à Charleroi vers 19h).

DÉJEUNER

Inclus dans le prix :

- Apéritif.
- Menu-lunch (voir formulaire d'inscription pour les détails et effectuer les choix) :
 - potage ou entrée froide.
 - poisson à la plancha ou carré de porc.
- Forfait boisson.
- Café.



Gand – Restaurant « Pakhuis »

ÉCOT, INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Le prix de l'excursion comprend le transport en autocar, les visites prévues au programme, le repas de midi, le forfait boissons et le café.

Il s'élève à 80 € par personne pour les affiliés et les membres de leurs familles et **90 € pour les non-affiliés**.

Inscriptions jusqu'au 31 mars au plus tard et à concurrence des places restant disponibles et à l'aide du formulaire d'inscription figurant en page 18.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre des paiements.

Paiements sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Remarque : si un paiement a déjà été effectué lors de la préinscription, il convient de le mentionner clairement sur le formulaire d'inscription.

Désistements tout désistement est à signaler à M. Jean-Claude MATTHYS (02/687 93 65 – 0476/69 87 95 – jeanclaudio.matthys@skynet.be).

Attention : après le 31 mars aucun remboursement ne sera possible, compte tenu de nos engagements auprès de la société TERALIS.

Roland GAINAGE – Président

EN PANNE SUR AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE

Composez toujours le 101 !

Depuis le vendredi 13 décembre dernier, date d'entrée en vigueur de l'arrêté d'exécution du projet SIABIS⁺, en cas de panne ou d'accident sur une autoroute, un ring ou une nationale importante, vous devez former le 101 ou utiliser la borne d'appel d'urgence.

Ceci que vous disposiez ou non d'un contrat d'assistance de dépannage auprès d'une compagnie d'assurance.

La plateforme informatique SIABIS⁺ (« Système Informatique Assistés – Bijstandverlener Informatie Systeem ») centralise les appels d'intervention pour les véhicules de moins de trois tonnes – y compris les motos – et désigne un dépanneur responsable pour intervenir.

Coût : 150 € HTVA et 225 € HTVA la nuit, le week-end ou les jours fériés !

Si vous disposez d'un contrat d'assurance « Assistance », le montant payé vous sera remboursé par votre assureur (sauf clause plus restrictive de votre contrat).

N'hésitez pas à communiquer à votre interlocuteur du 101 le nom de votre organisme assureur, la facture pouvant ainsi lui être directement adressée ... Reste à voir à l'usage si ce sera réellement le cas !

Quoiqu'il en soit, il est prudent d'informer également au plus tôt votre assureur.

Achille DEBRUS – Administrateur



L'APRAFS vous invite du mardi 29 septembre au vendredi 2 octobre à une charmante escapade de 4 jours en Eure, en Normandie.



Les Andelys – Château Gaillard

Le programme détaillé a été publié dans le Bulletin n° 155 de décembre 2019 (disponible sur notre site).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars !

RAPPEL DU PROGRAMME

1^{er} jour mardi 29 septembre 2020

- **07h15 Namur (Bouge)** : embarquement au parking en face de l'agence Angelina, route de Hannut, 53.
 - **08h15 Nivelles** : parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Octa+).
 - **09h00 Mons** : place Nervienne.
- Départ vers la France.
- **Gerberoy** : dîner et visite libre de l'un des plus beaux villages de France.
 - **Beauvais** : visite guidée en autocar et temps libre.
 - **Saint-Marcel** (4 km de Vernon) : installation à l'hôtel*** Mont Vernon. Souper à l'hôtel.

2^e jour mercredi 30 septembre 2020

Déjeuner à l'hôtel.

- **Giverny** : visite guidée de la maison et des jardins de Claude MONET. Dîner.
- **Les Andelys** : visite guidée du Château Gaillard.
- **Vernon** : temps libre en ville.
- **Saint-Marcel** : souper à l'hôtel.

3^e jour jeudi 1^{er} octobre 2020

Déjeuner à l'hôtel.

- **Evreux** : visite guidée de la ville et dîner dans la région de Louviers.
- **Pont-de-l'Arche** : petit temps libre.
- **Jumièges** : visite guidée de l'abbaye, une des plus admirables ruines de France.
- **Saint-Marcel** : souper à l'hôtel.

4^e jour vendredi 2 octobre 2020

Déjeuner à l'hôtel et départ vers la Belgique.

- **Lyons-la-Forêt** : promenade libre dans ce charmant village normand.
- **Amiens** : dîner et promenade en barque dans les Hortillonnages.
- Vers 17h45 : arrivée à Mons.
- Vers 18h30 : arrivée à Nivelles.
- Vers 19h15 : arrivée à Namur.

Écot, inscriptions, paiements, etc.

Ce séjour est en **pension complète** du repas de midi, le jour du départ, à celui du jour du retour.
Une boisson est comprise à tous les repas, midi et soir.

Prix : 650 € par personne – **Supplément chambre individuelle** : 80 €.

Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : 10 €.

Le prix comprend toutes les visites, entrées, promenade en barques, etc.

Le prix ne comprend pas les boissons supplémentaires, les assurances et les pourboires habituels.

Inscriptions : pour le **lundi 30 mars 2020**. Formulaire d'inscription en page 9 et téléchargeable sur www.aprafs.be. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Paiements : 50 % minimum à l'inscription et le solde avant le vendredi 21 août 2020 sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'APRAFS.

À partir du **30 mars aucun remboursement**, même partiel, des montants payés, ne pourra être octroyé eu égard à nos engagements financiers. **C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

Désistements : tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (02/687 93 65 ou 0476/69 87 95).

PETITES ANNONCES

Locations :

- **Coxyde** : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. **Infos** : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17
- **La Panne** : appartement rez-de-ch. 4 à 6 personnes – Vuurtorenstraat, 6. À 50m de la digue Une ch., living avec divan-lit, cuisine équipée, sdb avec WC. **Loc.** w-e, semaine, quinzaine, mois ou année. **GSM** : 0478/27 98 94
- **St-Idesbald** : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - non fumeur – chien admis – Cabine de plage en saison. **GSM** : 0486/83 71 58 – arbavst@gmail.com
- **Westende** : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. **Infos et photos** au 0475/79 60 81
- **Espagne – Costa Brava** : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. **GSM** : 0475/41 11 55
- **Espagne – Costa Brava** : Calonge (près de Palamos et Playa de Aro). Villa tt confort – 3 ch – 2 sdb – garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer – TV avec chaînes françaises. **Tél.** : 068/44 98 01
- **France – Hautes Alpes** : Vars « Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Ds chalet privé, à 1.850m, 3 appart. tt confort de 1 à 3 ch. (de 4 à 9 couchages), disponibles toute l'année (surtout hors vacances scolaires d'hiver). Gdes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. **Infos et photos** : 0475/79 60 81
- **France – Isère – Alpes du Nord** : Collet d'Alleverd (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). **GSM** : 0478/73 97 44
- **France – Languedoc-Roussillon** : presqu'île de la Coudalère (Le Barcares) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé avec piscines à 50m, appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. 2 ch, l'une avec lit double, l'autre 2 lits superposés. Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 personnes. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. **Loc.** semaine, quinzaine, mois : 0475/44 81 15

À vendre :

- **Soufflet de forge authentique** en parfait état et avec cadre-support en fer. Très décoratif ! Prix souhaité : 480 € **Dimensions** : L. :182 cm, l. 95 cm et h. 50 cm. **Infos et photos** : hemberg.michel@yahoo.fr – 02/354 63 53
- **Veste et manteau vison** taille 47-48 Très bon état **Tél.** : 081/56 96 54 (St-Denis – Gembloux)
- **Veste en vison** modèle ¾ – Taille 44-46 (longueur 85 cm) – État impeccable – Achetée 4 250€, cédée à 650 € **Tél.** : 071/79 83 47 (Mettet)
- 1. Très belle **collection de cristaux et minéraux**, chacun disposé sur socle nominatif, contenus dans une vitrine en verre contenant 15 niches. Chaque objet est décrit dans un livret. Prix : 150 € pour l'ensemble.
- 2. **Service complet de verres en cristal du Val-Saint-Lambert** : 4 types de verres. Prix modéré **Cristaux et service de verres** : 02/354 65 77 et 0497/12 44 38

Pour insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2020 ...
adressez votre demande à Guy SEVERS guy.severs@gmail.com (ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre)

À renvoyer pour le 30 mars, par la poste ou par mail, à M. Jean-Claude MATTHYS,
Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse – ✉ jeanclaude.matthys@skynet.be

NOM et prénom :

N° d'affiliation (voir l'étiquette du Bulletin) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone et / ou GSM :

Mail :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone GSM

Je réserve (**cochez les cases adéquates et complétez**) :

une chambre double à 650 euros par personne soit : €

Autre occupant de cette chambre : nom et prénom

Date de naissance :

une chambre single à 730 euros par personne soit : €

Pour les participants qui ne sont pas membres, ni de la famille d'un membre :

je paie un supplément de 10 euros par personne soit : €

suite à des difficultés motrices, une chambre au rez-de-chaussée est indispensable
(Il n'y a pas d'ascenseur).

Je paie :

des arrhes de € (au moins 50% du montant total), à l'inscription.

le solde de € avant le **vendredi 21 aout 2020**.

J'embarquerai :

à Namur (Bouge) au parking en face de l'agence Voyages Angelina, à 7h15.

à Nivelles, parking de la Tourette à 8h15.

à Mons, place Nervienne à 9h00.

Date et signature :

Tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (02 687 93 65 ou 0476 69 87 95).

**Après le 30 mars aucun remboursement ne sera possible eu égard à nos engagements.
C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

INTERVENTIONS DU SERVICE SOCIAL POUR LES RETRAITÉS WBE

Les membres des personnels retraités des établissements de WBE bénéficient, dans certaines limites, d'une intervention du service social en matière de frais médicaux, pharmaceutiques, paramédicaux et frais assimilés.

Membres des personnels qui sont en activité de service :

Le Service social des Personnels des établissements de « Wallonie-Bruxelles Enseignement » (WBE) accompagne les membres des personnels (MdP) en activité de service et assimilés lors des moments heureux ou plus difficiles de leur vie privée. Ces MdP bénéficient d'un certain nombre de soutiens dans les frais médicaux, les frais liés aux enfants, ou encore en cas de décès, mais aussi – et surtout – d'une aide sociale globale individuelle en cas de situation problématique exceptionnelle et imprévue.

Membres des personnels retraités :

- Les MdP **admis à la retraite** et les personnes habitant sous leur toit, de même que leurs veuves ou veufs, bénéficient de l'action du Service social, mais uniquement en matière de frais médicaux et assimilés.

Exception : les MdP retraités ayant encore des enfants fiscalement à charge bénéficient, pour eux-ci, des aides et soutiens offerts aux personnels en activité de service.

N.B. : le Service social traite les demandes pour le compte du Service des pensions, lequel intervient par le versement de l'aide sur la base d'un listing que le Service social lui transmet 2 fois par an (en juin-juillet et en décembre).

➤ **Quels types de frais médicaux ?**

Tous les frais médicaux et assimilés sont concernés : frais de consultations médicales (de généralistes ou de spécialistes), frais pharmaceutiques, paramédicaux (aérosols, ...), frais d'hospitalisation, prothèses (dentaires, oculaires, orthopédiques, auditives, etc.).

Cet éventail de frais médicaux est plus large que pour les MdP actifs.

L'intervention du service social s'opère sur le montant des frais restant réellement à charge après l'intervention de la mutuelle et d'éventuelles autres assurances.

Limitations : le montant annuel pris en considération est plafonné pour certains frais ...

Type de frais	Max. annuel pris en considération (par bénéficiaire)
<i>Achat de lunettes (verres et monture)</i>	400 €
<i>Prothèses dentaires et implants</i>	2 000 €
<i>Prothèses auditives</i>	800 € / oreille
<i>Suppléments Soins palliatifs (langes, matériel médical, soins infirmiers à domicile, etc)</i>	1 000 €
<i>Hébergement conjoint et frais en maison de santé</i>	4 000 €
<i>Frais de déplacement</i>	500 €

➤ **Barèmes d'intervention et « chiffre M » :**

Principe : l'intervention est inversement proportionnelle aux revenus du ménage, avec un minimum de 5 %, quels que soient ces revenus.

Les barèmes d'intervention dans les frais sont fixés sur base du « chiffre M », qui est le montant de revenu moyen mensuel par personne composant le ménage des bénéficiaires du Service social (cf. encadré).

Exception : le montant de la franchise de 74,37€ appliquée en cas d'hospitalisation dans le cadre de l'assurance soins de santé Ethias est remboursé intégralement.

Détermination du « chiffre M »

Le « chiffre M » est obtenu en divisant les revenus mensuels nets cumulés du ménage par le nombre de personnes composant ce ménage (éventuellement affectées d'un coefficient multiplicateur).

Quels sont les revenus pris en considération ?

Il s'agit de l'ensemble des revenus du ménage, ceux du MdP (ou de sa veuve, son veuf) et ceux de son conjoint ou cohabitant (légal ou de fait), et plus généralement de tous bénéficiaires du Service social vivant dans ce ménage.

Il s'agit des revenus imposables des membres du ménage :

- Pension du MdP retraité du mois de décembre précédant la demande;
- Salaire net éventuel du mois de décembre précédant la demande;
- Revenus de remplacement (allocations de chômage, indemnités de mutuelle, allocations de pause carrière, allocations de prépension);
- 1/12^e du bénéfice annuel net d'activités exercées en qualité d'indépendant.

Quels sont les bénéficiaires ? (= détermination du diviseur)

- La personne (MdP, sa veuve ou son veuf) isolée compte pour 2,5 (3 si handicap 66 % ou davantage);
- Le MdP retraité seul revenu du ménage compte pour 2;
- Chaque autre personne composant le ménage compte pour 1 (2 si handicap de 66 % ou davantage).

➤ **Grille d'intervention barémique** en vigueur à partir du 01/01/2020 (pour les frais médicaux des années 2019 et suivantes) :

Le soutien financier octroyé par le Service social est calculé en appliquant le pourcentage repris dans le tableau ci-dessous au montant des frais restant réellement à charge après l'intervention de la mutuelle et d'éventuelles autres assurances. L'intervention minimale dans lesdits frais est donc de 5 % quels que soient les revenus du ménage.

« Chiffre M »	Pourcentage d'intervention
1.243 € et plus	5 %
de 1.140 à 1.242 €	10 %
de 1.036 à 1.139 €	15 %
de 933€ à 1.035 €	20 %
de 829 à 932 €	25 %
de 726 à 828 €	30 %
de 622 à 725 €	35 %
de 518 à 621 €	40 %
de 467 à 517 €	45 %
de 414 à 466 €	50 %
moins de 414 €	55 %

➤ **Quand et comment introduire un dossier ?**

La demande se fait au moyen d'un formulaire unique, le formulaire n°13, spécifique aux MdP retraités, qui figure dans la brochure dont question ci-après.

Le formulaire mentionne la liste des justificatifs requis. Le tout est à rentrer au plus tard le 30/9 de l'année suivant celle au cours de laquelle les frais médicaux ont été engagés.

Informations complémentaires :

Le Service social édite une **brochure** riche en informations et comportant les formulaires requis pour introduire une demande de soutien. Cette brochure est téléchargeable à l'adresse ...

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/docs/Brochure2019.pdf>.

Elle est également déposée sur notre site (www.aprafs.be).

Permanences téléphoniques du service social : au 02/413 41 99 ...

- Les lundis de 13h30 à 17h.
- Les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Les vendredis de 9h à 12h.

Guy SEVERS – Vice-président

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX MEMBRES

Notre Association se trouve confrontée à une érosion, lente mais régulière, du nombre de ses membres.

Force est de constater que, malgré les efforts déployés depuis bien des années, les Collègues nouvellement retraités ne sont pas, ou insuffisamment informés de notre existence et de nos actions.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous !

Nous vous demandons de prendre contact avec vos anciens Collègues aujourd'hui retraités ou qui le seront bientôt, ou encore avec votre ancienne école afin de faire en sorte que tous ceux qui approchent ou ont atteint l'âge de la retraite connaissent notre existence.

N'hésitez pas à les inviter à vous accompagner à notre AG ou à l'une de nos activités.

Le Conseil d'administration

VALIDITÉ DE L'ORDONNANCE MÉDICALE

Jusqu'au 31 octobre dernier, l'ordonnance médicale présentée en pharmacie était valable jusqu'au dernier jour du troisième mois de sa délivrance.

Depuis 1^{er} novembre 2019, vous avez aussi trois mois, mais comptés à partir du jour où le prescripteur a rédigé cette ordonnance.

Exemple : prescription le 6 février.

Antérieurement : validité jusqu'au 31 mai.

Désormais : validité jusqu'au 5 mai.

Achille DEBRUS – Administrateur

NOS LOCATIONS D'APPARTEMENTS AU LITTORAL – MIDDELKERKE

Il ne reste que 2 semaines de disponibles : du 8 au 15 et du 15 au 22 septembre.

Le service social du Personnel de la province de Namur, avec lequel nous collaborons, nous permet de disposer, au rez-de-chaussée de la résidence Brisbane, digue de mer 260 A, d'un appartement à 7 couchages (deux chambres doubles et deux lits-armoires placés dans le séjour), qui présente en outre 2 terrasses (avant et arrière).

Prix : 300 € / semaine tout compris (diverses consommations et taxes), le montant de la garantie étant, comme d'habitude, pris en charge par l'APRAFS.

Cette activité permet à nos membres de réserver une habitation de vacances à des conditions très avantageuses, sans avoir à accomplir de formalités particulières.

Informations et réservations : Alain VAN STYVENDAEL – arbavst@gmail.com – 0486 / 83 71 58
Courrier : Rue des Terres Noires 11 à 1490 Court-S^t-Étienne





LE RESTO DE L'A.P.R.A.F.S. vous invite à déguster ...



LE GÂTEAU DE VERVIERS

Verviers et ses environs

1. Ingrédients

Pour 6 personnes

- 250 g de farine
- 1 pincée de sel
- 25 g de levure et un peu de lait pour la délayer
- 2 œufs
- 125 g de sucre perlé
- 125 g de beurre



2. Préparation

- Mélanger dans un plat la farine avec le sel et la levure délayée dans le lait tiède ensuite ajoutez les œufs et le beurre préalablement fondu et refroidi.
- Laisser lever pendant 20 minutes.
- Ajouter le sucre perlé et verser la pâte dans une platine beurrée.
- Laisser à nouveau lever pendant 20 minutes.
- Faire cuire au four préchauffé à 200°C ou sur le n°7 pendant une demi-heure.



Vendredi 20 mars 2020
20 h
Centre culturel d'Eupen
Rue Neuve, 86

Exploration du Monde : Australie, sur les pistes du rêve

Grande barrière de corail, forêts tropicales, célébrations aborigènes, élevage d'huitres perlières... un voyage fascinant, hors des sentiers battus !

Prix des places : 4,95 €- Renseignements: 0877400 28 et www.bsfeupen.be

Le 24 avril : « Stationnement alterné » par le Théâtre Arlequin, Compagnie royale.

Visite de « Train World », le musée du train de Schaerbeek, le 16 juillet
Vacances scolaires – Activité enfants admis

Nous vous proposons, pour la toute première fois, une activité durant les vacances scolaires d'été, période durant laquelle bon nombre de retraités sont en Belgique, bien souvent avec leurs petits-enfants ...

C'est pourquoi nous avons choisi cette visite qui devrait plaire tant aux plus jeunes qu'aux aînés !



Pour rappel : nos « Visites culturelles » sont des activités pour lesquelles le rendez-vous est fixé sur place en un lieu accessible en transports en commun. Nous organisons une visite culturelle guidée au départ de ce point. Suite à quoi un déjeuner est proposé dans un restaurant que nous avons sélectionné, mais les participants ne sont aucunement tenus de prendre le repas en commun.

L'APRAFS prend en charge le coût des guides. Les seuls frais à charge des participants sont, dès lors, leur frais de déplacement et de table, ainsi que les éventuels coûts d'accès (entrées de musées, ...)

Programme :

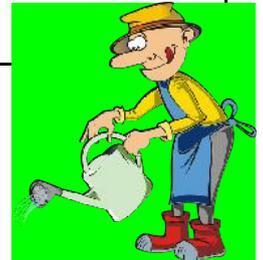
- 10h15 Rendez-vous à la gare de Schaerbeek.
- 10h30 Visite de Train World
- ± 13h00 Déjeuner dans un restaurant voisin.

Informations complémentaires :

Dans le prochain Bulletin.



Le Conseil d'administration



Travaux de saison

3. Au mois d'avril ...

« En avril, ne te découvre pas d'un fil ! »

3.1. Au potager :

En serre :

Semer les aubergines, les concombres, les courges, les courgettes, les cornichons, les piments, les poivrons, les pâtissons, les basilics et les tomates.

Lors de semis en terrines, utiliser un terreau spécial semis et lors du repiquage, utiliser un terreau de bouturage afin d'éviter la fonte des semis.

Sous châssis :

Semer les choux brocolis, les choux fleurs d'été, les choux-raves, les choux rouges, les choux de Bruxelles, les choux pommés d'automne et les céleris à côtes.

En place :

Semer en place, en ligne à éclaircir : les betteraves, les carottes, le cerfeuil, le cresson de jardin, les épinards à couper, le persil, les poirées, les pois, les radis, les lentilles, les oignons, les panais, les bettes, les navets, la sarriette, les scorsonères et le thym

Semer, planter ou diviser la ciboule, la ciboulette et l'oseille.

Semer ou planter les laitues de printemps.

Planter l'angélique, les asperges, les crosnes, les échalotes, les poireaux, les topinambours.

Semer en pot les plantes condimentaires : basilic, thym, persil, cerfeuil.

Lors de la préparation du sol, fertiliser le jardin avec un engrais NPK organique.

Enlever les protections autour des plantes frileuses et vérifier l'état des plantes encore protégées.

Planter et nourrir les fraisiers.

3.2. Pelouse :

Préparer le sol pour semer une nouvelle pelouse. Utiliser un gazon sport, très résistant à la sécheresse et aux piétinements ou un gazon plus écologique le « Low Maintenance », gazon à très faible entretien, d'où moins de tontes et de déchets, très résistant et très dense.

Tondre régulièrement le gazon et détruire la mousse.

Scarifier, aérer et nourrir, terreauter l'ancienne pelouse, la rapiécer éventuellement.

3.3. Au verger :

Production de plants :

Bouturer le framboisier et la vigne.

Greffer les poiriers en écusson, les noyers et le néflier commun en fente.

Planter, greffer ou marcotter la vigne.

Entretien :

Épandre de l'engrais sur toute la couronne de l'arbre.

3.4. Au jardin d'agrément :

Fleurs et plantes en serre :

Commencer les semis des fleurs annuelles : reine-marguerite, cosmos, immortelle, lavatère, œillets d'Inde, rudbeckias, zinnias scabieuse, soleil, capucines, ipomées, les tabacs d'ornement, les amarantes, ainsi les plantes bisannuelles qui fleuriront l'année prochaine : myosotis, pensées.

Bouturer les anthémis, les bégonias tubéreux, les chrysanthèmes, les coléus, les dahlias, les fuchsias, et les pélargoniums.

Plantes en pots :

Rempoter les bonsaïs, cactées et plantes vertes d'intérieur.

Bouturer les aechméas, aglaonémas, bégonias, cactées, cissus, clérodendrons, cordylines, cypérus, ficus, lierres, saintpaulia, sansevières et autres plantes grasses.

Plantes en place :

Protéger les jeunes hostas et les vivaces contre les limaces.

Diviser les perce-neige déflouris, les graminées et les autres plantes vivaces.

Planter les lavandes.

Préparer l'emplacement des dahlias qui seront mis en terre vers le 15 mai.

Arbres et arbustes :

Terminer la plantation des conifères, des arbres ou arbustes persistants.

Tailler les rosiers si ce n'est pas encore fait, donner de l'engrais et pailler le sol.

Tailler les arbustes à floraison printanière déflouris (le forsythia, le lilas, etc.), les haies et les arbustes à floraison estivale.

Tailler et bouturer le buis. Tailler et greffer les glycines à l'anglaise.

Bouturer les groseilliers à fleurs, les cytises, les spirées, les lilas, les saules et les tamaris.

4. Au mois de mai ...

« Le temps du jardinier est bien chargé ! »

Après les « saints de glace » des 11, 12 et 13 mai, on peut logiquement espérer que le risque de gelée est terminé, néanmoins jusqu'à la fin du mois il faut écouter les bulletins météorologiques pour réagir à toute menace de gelée au sol.

4.1. Au potager :

En serre :

Semer les céleris branches, les aubergines, les piments, les poivrons, les courges et les pâtissons.

Ombrier et aérer la serre durant les journées ensoleillées et augmenter les arrosages.

Sous châssis :

Semer les poireaux d'hiver, le basilic, aérer les châssis durant les journées chaudes, éclaircir ou repiquer les derniers semis.

En place :

Semer persil, betteraves, bettes, carottes, endives, navets, radis, haricots, pois, choux divers, fenouil, lentille, arroches, bourrache, poirées, les laitues, le pourpier et engrais verts.

Semer ou diviser la ciboulette. Semer et repiquer le basilic.

Bouturer le romarin, la sauge, la marjolaine, le thym soit en pot ou en terrain sablonneux.

Repiquer les choux, les tomates, les céleris, le concombre, les courgettes, les potirons.

Planter les salades de printemps, oignons blancs, poireaux d'été, pommes de terre précoces, tomates, concombres, cornichons, melons, poivrons, courgettes, potirons et autres plantes condimentaires.

Diviser les grosses touffes d'artichaut, d'estragon, de menthe et de thym.

Remanier le compost et préparer les purins et décoctions de plantes (orties, fougères, ...).

Introduire les coccinelles et autres auxiliaires.

Butter et traiter les pommes de terre.

Protéger les choux des chenilles en jetant par-dessus les rejets des tomates, leur odeur déboussolera les papillons.

4.2. Pelouse :

Dernier délai pour semer une nouvelle pelouse.

Tondre régulièrement, recycler les tontes entre les lignes de légumes ou sur le compost.

4.3. Au verger :

Taille :

Commencer la taille en vert des arbres fruitiers à noyaux.

Entretien :

Éclaircir les poiriers et les pommiers.

Traiter les groseilliers à maquereau contre l'oïdium.

Traiter les arbres à pépins contre la tavelure.

Supprimer les pousses malingres des framboisiers et pulvériser à la bouillie bordelaise ou équivalent, palisser les nouvelles pousses des framboisiers et des ronces.

Pailler les petits fruits.

Poser des bandes anti-insectes sur les troncs des arbres.

4.4. Au jardin d'agrément :

Plantes en pots :

Poursuivre les soins d'avril.

Finir le rempotage des bonsaïs, cactées et plantes d'intérieur.

Composer des jardinières d'annuelles, de bulbes à floraison estivale et de feuillages décoratifs.

Arroser et donner régulièrement de l'engrais aux plantes d'intérieur.

Sortir les orchidées, les plantes et les bonsaïs.

Bouturer les cactus de Noël et autres cactées, coléus, cordylines, cyperus, diffenbachias, euphorbes, ficus, fittonias, gynuras, piléas, kalanchoés, pépéromias, saintpaulia, sansevières et yuccas.

Arroser les plantes laissées dans les potées à l'extérieur.

Plantes en place :

Semer les alysses odorants, belles-de-jour, capucines, centaurées, bleuets, cosmos, godétias, lavatères, linaires, nigelles, pavots, reines marguerites et les soucis.

Planter les fleurs annuelles et bulbes d'été.

Bouturer les asters, aubriètes, héliopsides, lins vivaces, passiflores et sédums.

Pincer les vivaces qui fleurissent en fin d'été ou en automne.

Nettoyer les plantes vivaces et les bulbes à floraison printanière dès qu'ils se fanent.

Nettoyer les massifs et la rocaille.

Protéger les plantes des limaces.

Installer les exotiques dans le jardin.

Arbres et arbustes :

Ôter les fleurs fanées des azalées, camélias et rhododendrons.

Tailler les haies d'arbustes à feuillage persistant (buis, fusains, lauriers-palmes, ...)

Bouturer les lavandes, lilas, pérovkias et spirées.

Jean-Claude MATTHYS – Administrateur

« Je ne connais que deux belles choses dans l'univers : le ciel étoilé sur nos têtes et le sentiment du devoir dans nos cœurs »

Emmanuel KANT (1724 – 1804)

À renvoyer **pour le 31 mars** à M. Jean-Claude MATTHYS, Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse) ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à jeanclaude.matthys@skynet.be.

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Sera accompagné-e de :

Lieu d'embarquement :

Repas : je réserve ...		Nombre(s)		Nombre(s)
Entrée	Potage du jour		Salade mixte	
Plat	Poisson de la mer du Nord à la plancha. Mousseline de pommes de terre aux poireaux étuvés et sauce à l'estragon.		Carré de porc cuit au four à charbon de bois, salade, wedges, mayonnaise de yaourt aux herbes.	
Boissons : forfait boisson et café inclus dans le prix.				

Je verse la somme de € sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

J'ai, lors de la préinscription, effectué le (date) un virement d'un montant de €.

Date :

Signature :



Les ateliers Échec à l'échec sont des cours de rattrapage scolaire destinés aux élèves de la 6^e primaire à la 6^e secondaire. Ces cours sont accessibles aux élèves qui sont en situation d'échec scolaire mais aussi à ceux qui souhaitent seulement une petite révision.

Comment ça se passe ?

- Groupes de 10 élèves maximum.
- Cours donnés par des enseignants expérimentés.
- Explications et exercices individualisés.
- 1h15 de cours par jour pour chaque matière (max. 4 matières).

Quelles sont les matières proposées ?

Nous proposons des ateliers pour tous les cours généraux (mathématiques, français, langues, sciences) et pour certains cours spécifiques (méthode de travail, orthographe, sciences éco, ...).

Quand ? Où ? Combien ?

- à Pâques : 40 € pour 5x 1h15 de cours
- En août : 80 € pour 10x 1h15 de cours
- Plus de 70 centres en Wallonie et à Bruxelles

Infos et inscriptions :
www.jsb.be - info@jsb.be
02 537 03 25

IN MEMORIAM

- Le 2 novembre 2019, est décédé à Verviers **René FREDERICH**, directeur honoraire à l'E.E.SP. de Fraipont et Grivegnée. Il était né à Andrimont le 31 mai 1935. Ses funérailles ont eu lieu à Lambermont le 7 novembre 2019.
- Le 20 novembre 2019, est décédé à Braine-l'Alleud **René MOERMAN**, professeur honoraire de physique à l'Institut supérieur pédagogique de la Communauté française à Nivelles. Il était né à Boitsfort le 5 février 1932. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint Etienne le 26 novembre 2019.
- Le 9 décembre 2019, est décédé à Jambes **Robert NARCISSE**, fonctionnaire honoraire au Fonds des Bâtiments scolaires à Namur. Il était né à Namur le 22 avril 1939. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Gilly le 13 décembre 2019.
- Le 14 décembre 2019, est décédé à Jodoigne **Jacques DEBECK**, professeur honoraire de français à l'Athénée Royal de Jodoigne. Il était né le 21 août 1939. Ses funérailles ont eu lieu à Jodoigne le 18 décembre 2019.
- Le 14 décembre 2019, est décédé à Namur **Francis COLLET**, professeur honoraire de menuiserie à l'Athénée Royal de Florennes. Il était né à Lesve le 2 octobre 1944. Ses funérailles ont eu lieu à Lesve le 18 décembre 2019.
- Le 15 décembre 2019, est décédée à Nivelles **Andrée GENTY**, cuisinière honoraire à l'Internat autonome de la Communauté française à Nivelles. Elle était née à Nivelles le 5 juin 1931. Ses funérailles ont eu lieu à Nivelles fin décembre 2019.
- Le 20 décembre 2019, est décédée à Auderghem **Michèle LEROY**, (veuve de Michel OSTEАUX) professeur à l'Athénée Royal Victor Horta à Saint-Gilles. Elle était née à Charleroi, en mars 1949. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Bruxelles le 26 décembre 2019.
- Le 23 décembre 2019, est décédée à Jemeppe-sur-Sambre **Marie-Jeanne SOL**, institutrice maternelle honoraire à l'Athénée Royal Baudouin 1^{er} à Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Andenne le 11 mai 1943. Ses funérailles ont eu lieu à Jemeppe-sur-Sambre le 27 décembre 2019.
- Le 28 décembre 2019, est décédé à Braine-l'Alleud **André MALFAIT**, professeur honoraire et directeur honoraire des cours de promotion sociale à l'Athénée Royal de Rixensart. Il était né à Amay, le 26 février 1930. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint-Etienne le 6 janvier 2020.
- Le 5 janvier 2020, est décédé à Mons **José ALLART**, professeur agrégé honoraire à l'Athénée Royal « Lucienne Tellier » d'Anvaing. Il était né à Mons le 30 décembre 1931. Ses funérailles ont eu lieu à Mons le 11 janvier 2020.
- Le 8 janvier 2020, est décédé à Auderghem **Michel THEUNISSEN**, professeur honoraire à l'Athénée Royal de Woluwe-Saint-Lambert. Il était né à Mont-sur-Marchienne le 8 septembre 1930. Ses funérailles ont eu lieu à Watermael-Boitsfort le 13 janvier 2020.
- Le 13 janvier 2020, est décédée à Namur **Raymonde DIEUDONNE**, institutrice maternelle honoraire à l'Athénée Royal d'Andenne. Elle était née à Andenne le 13 février 1931. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 17 janvier 2020.
- Le 15 janvier 2020, est décédée à Namur **Anne-Marie MAURER**, (épouse de José FORAIN) professeur honoraire de mathématique à l'Athénée Royal de Saint-Servais. Elle était née à Dinant le 17 septembre 1943. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 19 janvier 2020.
- Le 2 février 2020, est décédé à Saint-Sauveur **Edgard BLONDEAU**, professeur honoraire de sciences à l'Athénée Royal « Lucienne Tellier » d'Anvaing. Il était né à Bassily, le 28 décembre 1938. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Sauveur (Frasnes-lez-Anvaing) le 8 février 2020.
- Le 7 février 2020, est décédé à Auvclais **Marc SCHU**, instituteur honoraire à l'Athénée Royal de Jemeppe-sur-Sambre. Il était né à Tamines le 4 janvier 1939. Ses funérailles ont eu lieu à Falisolle, suivies de l'incinération au crematorium de Gilly et de la dispersion des cendres au cimetière de Tamines Alloux.
- Le 11 février 2020, est décédé à Benidorm **Jean-Pierre VAN TWEMBEKE**, ancien Tosalisana, fonctionnaire honoraire au département de l'Éducation, ancien professeur à l'École belge de Likasi. Il était né à Huy, le 23 août 1938. Ses funérailles ont eu lieu à Profondeville le 22 février 2020.
- Le 13 février 2020, est décédée à Woluwe-Saint-Lambert **Henriette DUQUESNOY**, secrétaire de direction honoraire à l'Athénée Royal « Jean Absil ». Elle était née à Uccle le 1^{er} juin 1936. Ses funérailles ont eu lieu au cimetière d'Etterbeek le 24 février 2020.
- Le 14 février 2020, est décédée à Namur **Marie-Thérèse CULOT**, institutrice en chef honoraire à l'École communale de Beez (Namur). Elle était née à Freyr, le 20 mars 1937. Ses funérailles ont eu lieu à Wépion (Vierly) le 20 février 2020.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel Taburiaux**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

<u>Membre fondateur</u>	M. Yvon GÉRARD
<u>Président</u>	M. Roland GAINAGE 02 / 384 10 93 – maggy.mantia@skynet.be
<u>Vice-Président</u>	M. Guy SEVERS 067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com
<u>Secrétaire</u>	Mme Janine COLINET 02 / 366 10 13 – janine@fayt.net
<u>Secrétaire-adjoint</u>	M. Guy SEVERS
<u>Trésorier</u>	M. Jean-Claude MATTHYS 02 / 687 93 65 – jeanclaude.matthys@skynet.be
<u>Trésorière-adjointe</u>	Mme Marcelle HÉRALY 067 / 21 32 37 – marcelleheraly@hotmail.com

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

MISE À JOUR DU FICHER : VOTRE ADRESSE COURRIELLE ?

Afin de nous permettre de compléter notre fichier, merci, si ce n'était déjà fait, de nous faire connaître une adresse courrielle que nous pourrions utiliser pour vous joindre. Merci d'adresser un courriel à guy.severs@gmail.com mentionnant vos nom, prénom, adresse postale, n^{os} de téléphone et dernier emploi.

AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit, pour l'année civile 2020 ...

- **10 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement.

Nos **nouveaux affiliés** reçoivent en outre une **carte « Lunch Garden »** (réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne), réservée à nos membres en ordre de cotisation.

SIÈGE SOCIAL : rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles

Numéro d'identification : 1393/93 – **N° d'entreprise** : 4492.188.76

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.apraps.be

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'orthographe traditionnelle, tantôt l'orthographe rectifiée (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), différentes conventions de ponctuation, ainsi que diverses dénominations pour les repas ...

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : guy.severs@gmail.com.

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.